

Vendredi 21 mars 2025

Plébiscitée par les salariés et les entreprises, l'épargne salariale atteint un encours record de 200 milliards d'euros

L'enquête annuelle de l'AFG confirme la forte progression de l'épargne salariale et retraite collective d'entreprise. En 2024, les encours atteignent un niveau historique de 200 Mds€ (+6,5 % sur un an). Cette croissance, ininterrompue depuis plus de 15 ans est une bonne nouvelle. Elle témoigne de l'attrait des épargnants pour une épargne financière de long terme dans un contexte où cette épargne, essentielle pour le financement de l'économie et la prospérité des ménages, reste insuffisante¹.

Dominique Dorchies, présidente de la Commission Epargne salariale et retraite de l'AFG :

« Les chiffres 2024 attestent non seulement de la progression nette et constante des encours, mais aussi de l'efficacité des mesures publiques qui appuient l'essor de ces dispositifs : la loi PACTE, la suppression du forfait social ou encore les mesures d'application de la loi sur le partage de la valeur ont joué un rôle clé. Le nombre d'entreprises équipées continue d'augmenter, tout particulièrement celui des PME et TPE. Par conséquent, de plus en plus de salariés bénéficient des dispositifs de partage de la valeur devenus incontournables pour le financement de leurs projets de vie et de leur retraite ».

Chiffres-clés 2024

Total épargne salariale – PEE et Epargne retraite	Focus Epargne retraite – PER collectifs et PERCO
200 Mds€ d'encours dont PEE 166 Mds (vs 187,8 Mds€ en 2023, soit +6,5 %)	34 Mds€ d'encours (vs 29.7 Mds€ en 2023, soit +14,9 %)
416 000 entreprises équipées (vs 397 200 en 2023, soit +5 %)	240 700 entreprises équipées (vs 222 300 en 2023, soit +8.3 %)
12,8 millions d'épargnants (vs 12.3 millions en 2023, soit +4 %)	4,2 millions d'épargnants (vs 3,9 millions en 2023, soit +7,7 %)
21,7 Mds€ de collecte brute (vs 20,2 Mds€ en 2023, soit +7 %)	4,2 Mds€ de collecte brute (vs 3,8 Mds€ en 2023, soit +10 %)
2,7 Mds€ de collecte nette (vs 2,4 Mds€ en 2023, soit +12,5 %)	2,5 Mds€ de collecte nette (vs 2,3 Mds€ en 2023, soit +8%)

¹ Etude AFG/Observatoire Européen de l'Epargne – L'épargne à long terme des ménages et leur participation aux marchés de capitaux en Europe – Février 2025



Contact Presse :

Delphine de Chaisemartin | 06 11 72 86 63 | d.dechaisemartin@afg.asso.fr
 Caroline Richard | 06 15 45 23 93 | c.richard@afg.asso.fr
 41 rue de la Bienfaisance | 75008 Paris | T : +33 (0)1 44 94 94 00



Une adoption en hausse par les entreprises et les salariés

Le nombre d'entreprises équipées continue de croître, en majorité parmi les TPE et PME. Parallèlement, le nombre de comptes d'épargnants approche 13 millions. Tous les types de versements sont en hausse, portés principalement par la participation et l'intéressement (59% des flux), ainsi que l'abondement des entreprises (20%). Les versements volontaires des salariés atteignent 4,4 Mds€ (+ 12% par rapport à 2023). De plus, **la prime de partage de la valeur** contribue déjà pour 63 millions d'euros aux investissements dans les plans d'épargne d'entreprise ou retraite alors que la loi n'a ouvert cette possibilité de versement que depuis un an.

Deux tendances fortes : l'appétence pour les fonds durables et les investissements en actions

L'intérêt des salariés pour **l'investissement durable se poursuit** : les fonds durables (art. 8 et art. 9) atteignent 84 % de l'encours des fonds diversifiés.² Parmi ces fonds, l'encours des fonds labellisés ISR³ est de 23,4 Mds€ et de 35,7 Mds€ pour ceux labellisés CIES⁴.

Les fonds diversifiés, qui représentent 65 % des placements en épargne salariale et retraite, totalisent 130 Mds€ (+ 11,5%). La part des fonds monétaires dans les encours totaux continue de reculer (16% en 2024, soit 5 points de moins qu'en 2013), tandis que **celle des fonds actions progresse**. Au global, les actions représentent 62% des titres dans les portefeuilles de l'épargne salariale. Cette évolution illustre la **vision de long-terme des épargnants** et leur contribution au financement des entreprises françaises et européennes.

Un fort dynamisme de l'épargne retraite, y compris chez les jeunes

L'épargne retraite collective poursuit sa croissance avec une hausse des encours de près de 15%. **Près de 68 % des détenteurs d'un plan d'épargne retraite choisissent la gestion pilotée**, qui représente 39% des encours de l'épargne retraite en 2024.

Les jeunes épargnants plébiscitent ce mode de gestion : la moitié des encours des moins de 30 ans est investie en gestion pilotée, qui ajuste l'allocation en fonction de l'horizon d'investissement et du profil de risque des épargnants, permettant de lisser les aléas de marché et d'optimiser la performance dans la durée. Cette stratégie privilégie largement les actions, avec une exposition de 85% aux fonds actions et mixtes pour les jeunes actifs.

Alexis de Rozières, vice-président de la Commission Epargne salariale et retraite :

« Nous pouvons saluer l'engagement des salariés pour la durabilité, tant financière qu'environnementale. L'épargne longue, investie dans les marchés de capitaux, est un vecteur incontournable pour le financement de toute notre économie. Elle est aussi indispensable pour

² Hors fonds d'actionnariat salarié

³ Investissement socialement responsable

⁴ Comité intersyndical de l'épargne salariale



Contact Presse :

Delphine de Chaisemartin | 06 11 72 86 63 | d.dechaisemartin@afg.asso.fr

Caroline Richard | 06 15 45 23 93 | c.richard@afg.asso.fr

41 rue de la Bienfaisance | 75008 Paris | T : +33 (0)1 44 94 94 00



permettre aux épargnants de préparer leur retraite. Cette étude 2024 confirme le succès de ces dispositifs de plus en plus répandus, mais aussi le développement de bons réflexes d'épargne de la part des salariés ».

[Consulter l'étude annuelle complète de l'AFG sur l'épargne salariale et l'épargne retraite d'entreprise collective.](#)



L'Association Française de la Gestion financière (AFG) représente et promeut l'utilité de la gestion d'actifs pour l'avenir de notre pays. Elle regroupe **plus de 440 membres**, dont 340 sociétés de gestion, qui gèrent **90 % des encours sous gestion en France**. Le montant de ces encours s'élève à 4 600 milliards d'euros, montant le plus élevé des Etats membres de l'Union européenne.

L'AFG soutient le développement de la gestion d'actifs française au bénéfice des épargnants, des investisseurs et des entreprises. L'AFG s'investit pour une réglementation stable, efficace et compétitive, avec un engagement fort : permettre aux épargnants de financer leurs projets de vie tout en mobilisant l'épargne privée vers les entreprises qui se transforment.



Contact Presse :

Delphine de Chaisemartin | 06 11 72 86 63 | d.dechaisemartin@afg.asso.fr

Caroline Richard | 06 15 45 23 93 | c.richard@afg.asso.fr

41 rue de la Bienfaisance | 75008 Paris | T : +33 (0)1 44 94 94 00

